



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

**Chacun a le droit de vivre dans un environnement  
équilibré et respectueux de la santé**

*Article 1 de la Charte de l'Environnement  
Introduite dans la constitution française en 2005*

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### ORDRE DU JOUR

Rapport d'activités 2014. Bilan financier. Renouveau du CA.  
Modification des statuts. Appel à cotisations.

- ❑ **Consultation du public sur le PPBE : nos observations.**
- ❑ **Requête auprès du Tribunal administratif en annulation de l'arrêté préfectoral approuvant le PPBE de la RN20.**
- ❑ **Diagnostic acoustique des 21 PNB par le cabinet VENATHEC.**
- ❑ **Rencontre avec le Président du Conseil départemental.**
- ❑ **Point sur la limitation de vitesse à 90 km/h sur la RN20.**
- ❑ **Étude de merlons à Garrigou (DDT- Mairie, hors PPBE).**

**Perspectives 2016.**

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### NOS OBSERVATIONS SUR LE PPBE

**160 fiches d'observations de 241 adhérents, sympathisants.**

**Motions de soutien des municipalités de St-Jean de Verges, Crampagna, Loubières et du SIVE.**

**Fiches d'observations (dossiers) :**

- Nombre de PNB à St-Jean de Verges
- Revêtements peu bruyants
- Protections à la source (murs antibruit)
- Raccordement de la RN20 à l'A66
- Tranchée du Plantaurel

**4 Fiches d'observations de particuliers**

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### CONSULTATION DU PUBLIC : Historique

**15 Juillet 2014** : Remise de nos fiches d'observations et de nos dossiers à la DDT.

**27 novembre 2014** : Réunion de l'observatoire du bruit où aucune réponse n'est apportée à nos questions.

**17 décembre 2014** : Reformulation de nos observations par courrier à la DDT.

**16 mars 2015** : Courrier du sous-préfet de Pamiers qui ne répond toujours à aucune de nos observations.

**24 avril 2015** : Arrêté préfectoral approuvant le PPBE de la RN20. Nous l'apprenons par hasard. Il est publié dans le recueil des actes administratifs le 24 juillet 2015.

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### CONSULTATION DU PUBLIC : Cas du revêtement

Grave manquement de la DIRSO qui, responsable du PPBE avec la DREAL, a renouvelé un **revêtement « moyennement bruyant »** sur la RN20 sans concertation ni information.

Arguments fallacieux avancés pour **refuser le choix d'un « revêtement silencieux »** (région montagneuse, conditions hivernales, adhérence, sécurité...). Ce type de revêtement a pourtant été **mis en place sur la RN20 à Salvayre en 2015.**

Les nombreux courriers de notre association et du maire ainsi qu'un dossier complet sur les revêtements silencieux sont restés **sans réponses de la DIRSO.**

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



Pour moins de décibels sur la commune  
de Saint-Jean de Verges

## REQUÊTE EN ANNULATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL APPROUVANT LE PPBE

- ❑ Requête en Annulation de l'arrêté préfectoral du 24 avril 2015 portant approbation du PPBE de la RN20, déposée **contre l'Etat-Préfet de l'Ariège**, auprès du Tribunal administratif de Toulouse par notre association et diverses personnes physiques.
- ❑ Requête formulée par la cabinet d'avocats COURRECH. **Honoraires** : 3 600 € TTC dont 2 400 financés par une subvention de la municipalité de St-Jean de Verges.

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE DES 21 PNB DE LA RN20

- ❑ **Diagnostic gratuit (durée 1 heure)** confié par la DDT au Bureau d'études acoustiques VENATHEC : définition des travaux à entreprendre pour améliorer l'isolation des façades.
- ❑ Les travaux d'isolation acoustique retenus par le diagnostic sont **subventionnés à 80%**.
- ❑ **Choix proposé aux habitants :**
  - OUI, pour le diagnostic gratuit, et afin de pouvoir me prononcer sur les travaux,
  - OUI, mais seulement pour le diagnostic,
  - NON, je ne le souhaite pas.

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### NOS DEMANDES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- ❑ Quelles actions peuvent être mises en place par le Conseil départemental pour concrétiser **ses engagements sur la qualité de vie des ariégeois** ?
- ❑ Quel appui du Conseil départemental pour élaborer **un plan de financements croisés Etat-Département-Région-Europe** de protections à la source par des murs antibruit afin de **restaurer la qualité de vie** à Saint-Jean de Verges ?
- ❑ Le Conseil départemental, partie prenante du projet d'aménagement de la future E9, est-il prêt à **étudier et chiffrer dès aujourd'hui les mesures indispensables pour faire face à l'accroissement du trafic** que provoquera la création de l'E9 ?

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### **LIMITATION DE VITESSE A 90 KM/H SUR LA RN20** **(Ce point sera développé par notre maire)**

- ❑ **2 juillet 2014** : Engagement du sous-préfet de Pamiers lors de notre AG à demander un abaissement de la limitation de vitesse de 110 à 90 km/h.
- ❑ **17 septembre 2014** : avis réservé de la DIRSO sur cette proposition.
- ❑ **15 juillet 2014** : Courrier du maire à Ségolène Royal. Réponse du cabinet de la Ministre et de Bernard Cazeneuve le 24 octobre.
- ❑ **Nos courriers et les actions du maire** de Saint-Jean de Verges auprès du Préfet.

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*

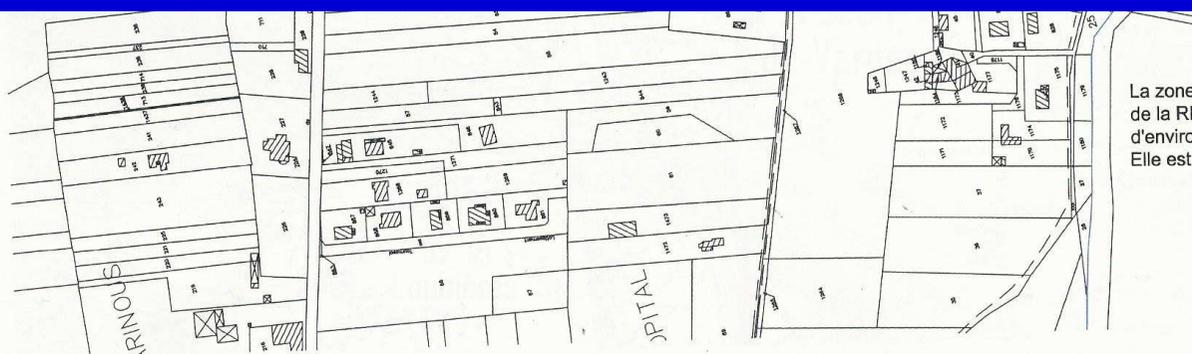


## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### Étude de merlon à Garrigou (DDT- Mairie).



Merlon sur environ 620 m (du garage automobile jusqu'à l'ancienne ferme de « Joulieu ». Hauteur de 4 m : Urbanisme, propriétés, réseau routier, réseau hydraulique, le végétal, topographie-terrain naturel...



La zone d'étude: création d'un écran anti bruit, s'étend le long de la RN 20 du PR 3+700 au PR 32+320 sur une longueur d'environ 620 m.

Elle est délimité côté nord : garage automobile  
côté sud : ancienne ferme de "Joulieu".

 Projet d'écran anti bruit

ECH : 1/3000



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### Perspectives 2016

- ❑ **Suivi de la requête** auprès du Tribunal administratif.  
Ressources de financement et frais d'avocat.
- ❑ Actions auprès de **nos élus et des services de l'Etat.**
- ❑ **Manifestation** à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de  
notre association.

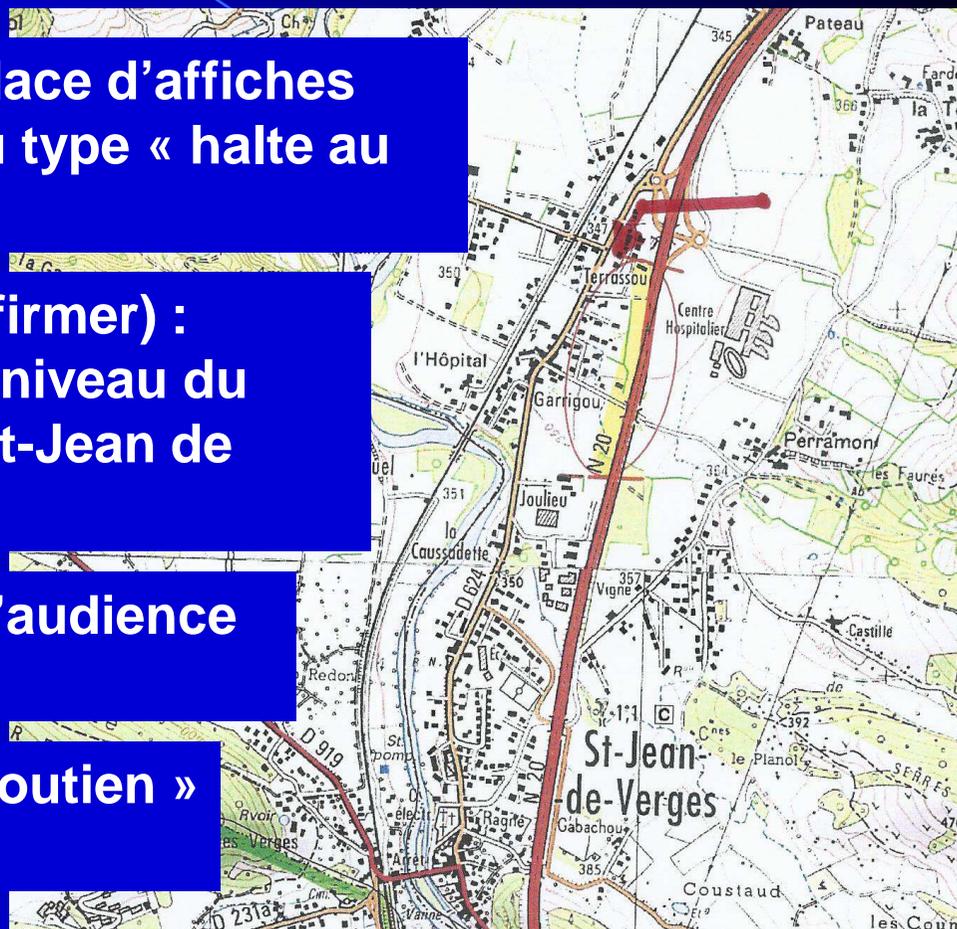
*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### PROJET DE MANIFESTATION EN 2016

- ❑ **A partir de février** : mise en place d'affiches dans chaque zone de bruit du type « halte au bruit ».
- ❑ **Samedi 19 mars matin** (à confirmer) : déviation de la circulation au niveau du CHIVA, vers le village de Saint-Jean de Verges, pendant 1h 30.
- ❑ **En fin de matinée** demande d'audience à la Préfecture.
- ❑ **Le soir** : repas « Comité de soutien » à la maison du Temps libre.



*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

### RAPPORT FINANCIER 2014

|  | Crédit            | Débit           |
|--|-------------------|-----------------|
| <b>Solde exercice 2013</b>                           | <b>2 110,90€</b>  |                 |
| <u>Recettes 2014</u>                                 |                   |                 |
| Cotisations 2014                                     | 346,00 €          |                 |
| Subvention 2014 Mairie St Jean de Verges             | 200,00 €          |                 |
| <b>Total Recettes</b>                                | <b>546,00 €</b>   |                 |
| <u>Dépenses 2014</u>                                 |                   |                 |
| Timbres, Affranchissement                            |                   | 271,21 €        |
| Fournitures pour impression                          |                   | 417,73 €        |
| Site Internet abonnement annuel Overblog (promotion) |                   | 29,94 €         |
| Divers AG  |                   | 102,04 €        |
| <b>Total Dépenses</b>                                |                   | <b>820,92 €</b> |
| <b>Solde de l'exercice 2014</b>                      | <b>1 835,98 €</b> |                 |

**144 adhérents**

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



**Pour moins de décibels sur la commune  
de Saint-Jean de Verges**

## **RENOUVELLEMENT DU CA**

### **Conseil d'Administration 2014 :**

Président : Philippe MUNOZ

Secrétaire : Michel BLANCHARD

Trésorier : Henri LAFFONT

Administrateurs : Laurent BOUSQUET, Valérie EYCHENNE,  
Christophe FERRÉ, Vincent JASANADA, Jean-Claude  
MARROU, Léonard MUNOZ

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges

# MODIFICATION DES STATUTS

### Article 11 : Assemblée générale ordinaire

Version actuelle : L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année **au cours du 1er semestre** suivant la clôture de l'exercice.

Nouvelle version proposée : L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année **avant la fin de l'année** suivant la clôture de l'exercice.

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*



## Pour moins de décibels sur la commune de Saint-Jean de Verges



***Merci pour votre attention.***

**Pot de l'amitié**

